



Forfait Transporteur Zone Canada

Canada Zone Carrier Package

Head Office
7055 Notre Dame est
Montreal, Québec
Canada H1N3R8



juin 19, 2026

A/S Daniel Bineau
Entrepôts Lafrance Inc
7055 Notre Dame Est
Montréal, Qc
H1N 3R8
Canada

Objet : Identifiant PEP 12252 Identifiant de compte 12464
Partenaires en protection – Approbation de la revalidation de l'adhésion

Nous vous remercions de maintenir votre participation au programme Partenaires en protection (PEP) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). À la suite de la réunion de validation des lieux du **17 Juin 2026** dans les bureaux et à la cour situés au **7055 Notre Dame Est ainsi qu'au 1805 Rue des Futailles à Montréal**, nous avons le plaisir de vous annoncer que la revalidation de votre adhésion au programme PEP a été approuvée.

N'oubliez pas que vous devez ouvrir une session dans le portail des négociants dignes de confiance tous les ans à l'adresse <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/tt-nf/portal-portal-eng.html> afin de passer en revue votre profil d'entreprise et de sécurité et de vous assurer que les renseignements sont exacts. Conformément aux conditions d'adhésion au programme PEP, vous devez également informer votre agent(e) supérieur(e) des négociants dignes de confiance des éléments suivants :

un problème de sécurité et l'incapacité de corriger ce problème de sécurité ou le non-respect des exigences de sécurité minimales ou des critères d'admissibilité;

ET

un changement important dans l'entreprise, y compris tout changement important touchant le profil de sécurité ou les coordonnées de l'entreprise.

Tous les quatre ans, votre entreprise doit soumettre un profil de sécurité à jour et faire l'objet d'une visite des lieux pour revalider son adhésion au programme, comme elle vient de le faire. Sachez que conformément à la politique du programme PEP, tous les participants peuvent faire l'objet d'examens périodiques ou de visites des lieux en tout temps, afin de garantir le respect des exigences de sécurité minimales.

Certificat : En pièce ci-jointe est une copie de votre certificat PEP en format PDF. Le certificat contient un code QR qui une fois scanné, vous redirige au site internet PEP pour consulter les membre du Programme dans le but d'en valider leur statut. Ce certificat peut être imprimé et affiché comme bon vous semble. Des copies papiers du certificat ne seront pas émises par l'ASFC

Pour terminer, nous félicitons votre entreprise pour le sérieux avec lequel elle assume la responsabilité de sécuriser la chaîne d'approvisionnement internationale. Nous nous réjouissons d'un partenariat durable et fructueux!

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables du programme PEP à l'adresse TTPrograms-ProgrammesNDC@cbsa-asfc.gc.ca.

Veuillez agréer nos sincères salutations,



Christian Boutin, agent(e) supérieur(e) des négociants dignes de confiance
Programmes des négociants fiables
Direction générale du commerce et des échanges
Agence des services frontaliers du Canada



Le 18 février 2026

Monsieur Daniel Bineau
Paul Lafrance Transport inc.
7055, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1N 3R8

Direction régionale de
Île-de-Montréal
Tour Sud, 31^e étage
1, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Tél. : 514 906-3500 ou 1 866 748-9636

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140360752

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 18 février 2026, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation
des employeurs



Le 20 février 2026

Monsieur Daniel Bineau
Entrepôts Lafrance inc.
7055, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1N 3R8

Direction régionale de
Île-de-Montréal
Tour Sud, 31^e étage
1, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Tél. : 514 906-3500 ou 1 866 748-9636

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143827914

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 20 février 2026, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation
des employeurs

ENTREPÔTS LAFRANCE INC.
7055 RUE NOTRE-DAME E
MONTRÉAL QC H1N 3R8

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

43827914

1. Renseignements au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds

Type d'inscription : Propriétaire et exploitant

Date du début du registre : 1999-04-01

Cote : Satisfaisant

Mention :

Date de la cote : 1999-04-01

2. Périodes d'évaluation du comportement

Pour les événements alcool et drogue : du 2016-07-21 au 2026-07-20.

Pour les autres événements : du 2024-07-21 au 2026-07-20.

3. Évaluation continue

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition ¹	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Évaluation du propriétaire							
Sécurité des véhicules (voir section 7)	17	7	24	6,5	0	6,5 (5 %)	110
Évaluation de l'exploitant							
Règles de circulation (voir section 8)	5	0	5	11,5	0	11,5 (10 %)	108
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 9)	4	0	4	8	0	8 (12 %)	66
Charges et dimensions (voir section 10)	5	0	5	11	0	11 (28 %)	39
Implication dans les accidents (voir section 11)	0	0	0	0	S.O.	0 (0 %)	34
Comportement global de l'exploitant ²	14	0	14	30,5	0	30,5 (24 %)	123

1. Selon les informations relatives à votre parc de véhicules, le nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser est de 9 pour le volet propriétaire et de 6 pour le volet exploitant. Si ce nombre est dépassé, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global de l'exploitant est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement de l'exploitant.

4. Événements critiques entraînant un transfert immédiat à la Commission des transports du Québec (CTQ)

Cette section comprend :

- les accidents mortels;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue par un même conducteur à l'intérieur d'un intervalle de dix ans.

Aucun événement à signaler.

5. Résultats des contrôles en entreprise (voir section 12)

Aucun événement à signaler.

6. Activité principale et parc de véhicules

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

Activité principale : Transport de biens

Parc de véhicules considérés à titre de propriétaire

Véhicules motorisés :	18,3	véhicule – année
Remorques et semi-remorques :	64,0	véhicule – année
Pour un total de :	82,3	véhicule – année

Parc de véhicules considérés à titre d'exploitant

Véhicules motorisés :	26,0	véhicule – année
Véhicules en double poste de travail reconnus :	0,0	véhicule – année
Pour un total de :	26,0	véhicule – année

7. Sécurité des véhicules

Cette section comprend :

- les défauts mécaniques constatés par un agent de la paix lors d'un contrôle sur la route ou lors d'une vérification mécanique réalisée, à sa demande, par un mandataire en vérification mécanique de véhicules routiers;
- les infractions relatives à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement des équipements et des systèmes mécaniques;
- les infractions relatives à la sécurité routière sous la responsabilité du propriétaire.

**Vous avez fait l'objet de 13 vérifications mécaniques de niveau 1 ou 5 (CVSA)
et 100 % d'entre elles ne comportaient pas de défauts majeurs.**

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante ¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2024-09-26	QC	1001270926 Défaut mineur	Dorin Nistor	RE5843R	1	0.0
2024-09-27	QC	1001274518 Défaut mineur	Marc Coulombe	L608867	1	0.0

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

ENTREPÔTS LAFRANCE INC.

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

43827914

7. Sécurité des véhicules (suite)

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante ¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2024-09-27	QC	1001274528 Défectuosité mineure	Marc Coulombe	RE5843R	1	0.0
2024-10-08	QC	1001295976 Défectuosité mineure	Andre Laurence	RD2721L	1	0.0
2024-12-09	QC	1001429125 Défectuosité mineure	Andre Laurence	RK5216X	2	0.0
2025-01-23	ON	ONEA01694921 Inspection conforme Inspection conforme	Jacques Levesque	RR2449G	4	0.0 0.0
2025-02-25	QC	1001575533 Défectuosité mineure	Rene Mcgraw	L992176	2	0.0
2025-03-10	ON	ONEA01720539 Inspection conforme Inspection conforme	Jacques Levesque	RK4206J	4	0.0 0.0
2025-05-16	QC	1001791172 Défectuosité mineure	Nicosur Grosu	RF3282W	1	0.0
2025-06-02	QC	1001832756 Défectuosité mineure	Yves Plourde	L810377	1	0.0
2025-07-31	QC	1001986990 Inspection conforme	Luc Ouimet	L890623	1	0.0
2025-07-31	QC	1001987864 Défectuosité mineure	Cyndi Guandique-Calles	L608778	1	0.0
2025-09-05	QC	1002070925 Défectuosité mineure	Renato Seabra Soares De Souza	L852488	1	0.0
2026-01-02	ON	ONEA01824585 Inspection conforme	Bilal Erdogdu	L816400	2	0.0
2026-03-06	ON	ONEA01839917 Roues/Essieux Inspection conforme	Bilal Erdogdu	RJ9421Y	2	4.0 0.0
2026-05-08	QC	1002662395 Défectuosité mineure	Jean Riviere Sanon	RP9600X	1	0.0
2026-05-12	QC	1002670018 Défectuosité mineure	Andre Laurence	L780510	1	0.0
2026-05-12	QC	1002670030 Défectuosité mineure	Andre Laurence	RE5837R	1	0.0
2026-05-13	QC	1002673875 Pneus/Roues - 275 Pneu Pneus/Roues - 275 Pneu	Serge Dion	RV45029	2 X X	0.0 0.0
2026-05-26	QC	1002710198 Pneus/Roues - 275 Pneu	Carl Chatelois	RE5841R	1 X	0.0

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

ENTREPÔTS LAFRANCE INC.

Date (Année-Mois-Jour)
2026-07-28
Numéro d'identification
43827914

7. Sécurité des véhicules (suite)

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
1. Pour les certificats de vérification mécanique du Québec seulement.						Total des CVM ▶ 4,0

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale¹	Statut	Pondération
2024-10-08	QC	Vérification mécanique	Andre	RD2721L	1004003042805091	Coupable	2,5
			Laurence	Propriétaire	CSR 523 51		

Répétition d'infractions de même nature	Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :	9
1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) figure à la fin entre parenthèses	Total des points pour les infractions	2,5
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.	Points supplémentaires de répétition	0,0
	Total	6,5

8. Règles de circulation

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles de circulation, notamment les règles concernant la vitesse, les panneaux d'arrêt et la signalisation routière;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue.

Date	Prov./ Terr.	Description Valeur constatée/permise	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale¹	Statut	Pondération
2024-10-16	QC	Cellulaire / Appareil portatif	Carlos Eduardo	L690489	1004003042812741	Coupable	1,5
			Vono Rodrigues Leite	Conducteur	CSR 443.1 11		
2026-04-15	QC	Feux jaunes	Rhodes Rousseau	L690489	1004004000789475	Coupable	3,0
2026-04-21	QC	Immobilisation non sécuritaire	Jacquet	Conducteur	CSR 361 54	Coupable	1,0
				LE20746	918674304		
				Propriétaire	CSR 382		

Répétition d'infractions de même nature					Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :		6
Nombre d'infractions répétées : 2					Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition² :		33 %
2025-04-24	QC	Excès de vitesse 73/50	Andre Laurence	L780510 Conducteur	1004002147918338 CSR 328 41	Coupable	2,0
2026-02-11	QC	Excès de vitesse 52/30	Marc Coulombe	L890612 Conducteur	866716546 CSR 299	Coupable	4,0

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

43827914

8. Règles de circulation (suite)

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.
3. Article du *Code de la sécurité routière* équivalant à un article d'un règlement municipal.

Total des points pour les infractions	11,5
Points supplémentaires de répétition	0,0
Total	11,5

9. Utilisation d'un véhicule lourd

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles d'utilisation d'un véhicule lourd, notamment les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, l'arrimage et le transport de matières dangereuses;
- les mises hors service « conducteur ».

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale ¹	Statut	Pondération
2025-04-03	QC	Dispositif consignation électr	Stephane Vallieres	L852577 Exploitant	1004001120011939 CSR 519.21.3 111	Coupable	2,0

Répétition d'infractions de même nature				Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser : 6			
Nombre d'infractions répétées : 3				Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition ² : 50 %			
2024-09-23	QC	Signalisation non respectée	Carlos Eduardo Vono Rodrigues Leite	L570296 Conducteur	1004003042789899 CSR 291 55	Émise	1,5
2024-10-10	QC	Signalisation non respectée	Dorin Nistor	L865357 Conducteur	1004003042807592 CSR 291 55	Coupable	1,5
2026-06-09	QC	Signalisation non respectée	Nazakat Hussain	LE47259 Conducteur	3095680 CSR 291 55	Coupable	3,0

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.

Total des points pour les infractions	8,0
Points supplémentaires de répétition	0,0
Total	8,0

10. Charges et dimensions

Cette section comprend les infractions relatives aux charges et aux dimensions ainsi qu'aux conditions liées à un permis spécial de circulation.

Date	Prov./ Terr.	Description Valeur constatée/Valeur permise	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale ¹	Statut	Pondération
2025-02-25	QC	Surcharge axiale 22350/18000	Aurel Ifrim	L800808 Exploitant	1004003042943744 CSR 463 152	Coupable	2,5
2025-04-15	QC	Surcharge axiale 16990/15500	Jeff Edouard Joseph	L836699 Exploitant	1004003042970705 CSR 463 152	Coupable	0,5
2026-03-16	QC	Surcharge masse totale 43930/42000	Renato Seabra Soares De Souza	L797594 Exploitant	1004003043090917 CSR 463 55	Coupable	2,0

10. Charges et dimensions (suite)

Date	Prov./ Terr.	Description Valeur constatée/Valeur permise	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale ¹	Statut	Pondération
2026-05-08	QC	Surcharge axiale 17430/15500	Jean Riviere Sanon	LE34140 Exploitant	1004003043122843 CSR 463 152	Coupable	2,0
2026-07-17	QC	Surcharge masse totale 62230/55000	Naqash Ali	L903861 Exploitant	1004003043149903 CSR 463 55	Émise	4,0

Répétition d'infractions de même nature	Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :	6
---	---	---

1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.	Total des points pour les infractions	11,0
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser	Points supplémentaires de répétition	0,0
	Total	11,0

11. Implication dans les accidents

Cette section comprend :

- les accidents avec personnes blessées et pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident;
- les accidents avec dommages matériels seulement qui réunissent les caractéristiques prévues à la Politique d'évaluation des PEVL pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident.

Aucun événement à signaler.

12. Contrôle en entreprise

Cette section comprend les contrôles en entreprise effectués par Contrôle routier Québec dans les établissements du Québec selon les dispositions prévues à la Politique.

Aucun événement à signaler.

13. Autres événements

Cette section comprend les événements survenus avec un véhicule lourd qui ne sont pas pris en considération dans l'évaluation du comportement.

Accidents

Date	Prov./ Terr.	Numéro d'événement	Conducteur	Plaque	Gravité	Statut
2024-08-01	QC	40214240801000001	Rene Mcgraw	L992176	Dommages matériels	
2025-01-08	ON	51460627	Jeff Edouard Joseph	L836699	Dommages matériels	
2025-05-12	QC	30127250512000012	Dorin Nistor	L690490	Blessés avec transport par ambulance	Exclu
2025-06-05	QC	40170250605000003	Rene Mcgraw	L992176	Dommages matériels	Exclu

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

ENTREPÔTS LAFRANCE INC.

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

43827914

Pour tout renseignement relatif à votre *État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : **Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu**

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, (act. 2170)

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : courrier@saaq.gouv.qc.ca

PAUL LAFRANCE TRANSPORT INC.
7055 RUE NOTRE-DAME E
MONTREAL QC H1N 3R8

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

40360752

1. Renseignements au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds

Type d'inscription : Propriétaire et exploitant

Date du début du registre : 1999-04-01

Cote : Satisfaisant

Mention :

Date de la cote : 1999-04-01

2. Périodes d'évaluation du comportement

Pour les événements alcool et drogue : du 2016-07-27 au 2026-07-26.

Pour les autres événements : du 2024-07-27 au 2026-07-26.

3. Évaluation continue

	Nombre d'événements considérés			Nombre de points			
	Québec	Hors Québec	Total	Pour les événements	Supplémentaires de répétition ¹	Total au dossier	Seuil à ne pas atteindre
Évaluation du propriétaire							
Sécurité des véhicules (voir section 7)	25	2	27	13	0	13 (8 %)	151
Évaluation de l'exploitant							
Règles de circulation (voir section 8)	2	0	2	3,5	0	3,5 (2 %)	163
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 9)	1	0	1	1,5	0	1,5 (1 %)	86
Charges et dimensions (voir section 10)	1	0	1	2	0	2 (4 %)	50
Implication dans les accidents (voir section 11)	1	0	1	1	S.O.	1 (2 %)	47
Comportement global de l'exploitant ²	5	0	5	8	0	8 (4 %)	185

1. Selon les informations relatives à votre parc de véhicules, le nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser est de 14 pour le volet propriétaire et de 8 pour le volet exploitant. Si ce nombre est dépassé, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global de l'exploitant est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des autres zones de comportement de l'exploitant.

4. Événements critiques entraînant un transfert immédiat à la Commission des transports du Québec (CTQ)

Cette section comprend :

- les accidents mortels;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue par un même conducteur à l'intérieur d'un intervalle de dix ans.

Aucun événement à signaler.

5. Résultats des contrôles en entreprise (voir section 12)

Aucun événement à signaler.

6. Activité principale et parc de véhicules

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

Activité principale : Transport de biens

Parc de véhicules considérés à titre de propriétaire

Véhicules motorisés : 13,8 véhicule – année
Remorques et semi-remorques : 211,6 véhicule – année
Pour un total de : 225,4 véhicule – année

Parc de véhicules considérés à titre d'exploitant

Véhicules motorisés : 52,0 véhicule – année
Véhicules en double poste de travail reconnus : 0,0 véhicule – année
Pour un total de : 52,0 véhicule – année

7. Sécurité des véhicules

Cette section comprend :

- les défauts mécaniques constatés par un agent de la paix lors d'un contrôle sur la route ou lors d'une vérification mécanique réalisée, à sa demande, par un mandataire en vérification mécanique de véhicules routiers;
- les infractions relatives à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement des équipements et des systèmes mécaniques;
- les infractions relatives à la sécurité routière sous la responsabilité du propriétaire.

**Vous avez fait l'objet de 17 vérifications mécaniques de niveau 1 ou 5 (CVSA)
et 88 % d'entre elles ne comportaient pas de défauts majeurs.**

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante ¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2024-09-10	QC	1001230117 Inspection conforme	Muhammad Waseem Chaudhry	RG4390Q	1	0.0
2024-09-23	QC	1001258427 Freins - 133 Frein de service	Carlos Eduardo Vono Rodrigues Leite	L570296	2 X	0.0

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Date (Année-Mois-Jour)

2026-07-28

Numéro d'identification

40360752

Paul Lafrance Transport Inc.

7. Sécurité des véhicules (suite)

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante ¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2024-09-23	QC	1001259356 Défectuosité mineure	Carlos Eduardo Vono Rodrigues Leite	L570296	2	0.0
2024-09-24	QC	1001264333 Défectuosité mineure	Seref Abaci	RH0179J	1	0.0
2024-10-08	QC	1001295952 Pneus/Roues - 275 Pneu	Andre Laurence	L852578	1 X	0.0
2024-12-03	ON	ONEA01682957 Inspection conforme Inspection conforme	Eric Dandurand	RR0640V	2	0.0 0.0
2025-05-08	QC	1001765066 Défectuosité mineure	Roman Honorski	RR2046G	1	0.0
2025-05-16	QC	1001791098 Défectuosité mineure	Nicosur Grosu	L992166	1	0.0
2025-06-02	QC	1001832783 Défectuosité mineure	Yves Plourde	RF2991V	1	0.0
2025-06-20	QC	1001889285 Défectuosité mineure	Gurpreet Singh Nanda	RJ3018F	1	0.0
2025-07-29	QC	1001979058 Défectuosité mineure	Ahsan Khalid Butt	RR2046G	1	0.0
2025-07-31	QC	1001987872 Défectuosité mineure	Cyndi Guandique-Calles	RE7767S	1	0.0
2025-07-31	QC	1001986995 Inspection conforme	Luc Ouimet	RT5331E	1	0.0
2025-08-04	QC	1001991972 Défectuosité mineure	Balal Ashraf	RJ3189F	1	0.0
2025-09-05	QC	1002070993 Pneus/Roues - 275 Pneu Pneus/Roues - 275 Pneu	Renato Seabra Soares De Souza	RL4425W	1 X	0.0 4.0
2026-03-16	QC	1002503090 Défectuosité mineure	Renato Seabra Soares De Souza	RT2393G	2	0.0
2026-03-20	QC	1002517593 Pneus/Roues - 275 Pneu Freins - 133 Frein de service	Victor Costa Gomes	L707782	1 X X	0.0 0.0
2026-03-20	QC	1002517612 Défectuosité mineure	Victor Costa Gomes	RT4351L	1	0.0
2026-04-09	QC	1002571205 Défectuosité mineure	Wilmont Polynice	RR6267X	1	0.0
2026-04-13	QC	1002579083 Défectuosité mineure	Jean Rene Jean Louis	RG4394Q	2	0.0

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Paul Lafrance Transport Inc.

Date (Année-Mois-Jour)
2026-07-28
Numéro d'identification
40360752

7. Sécurité des véhicules (suite)

Date	Prov./ Terr.	Numéro de CVM Système défectueux-Composante¹	Conducteur	Plaque	Niveau CVSA Fortuite	Pondération
2026-05-13	QC	1002674462 Éclairage et signalisation - 011 Feux de freinage Éclairage et signalisation - 007 Feux de changement direction	Ahsan Khalid Butt	RT7376K	2 X X	0.0 0.0
2026-05-13	QC	1002674667 Défectuosité mineure	Naqash Ali	RH0179J	2	0.0
2026-05-26	QC	1002710067 Défectuosité mineure	Carl Chatelois	L852578	1	0.0
2026-06-01	QC	1002729096 Pneus/Roues - 275 Pneu Freins - 157 Course de tige de commande	Jean Carlile St Louis	RT1207A	1	4.0 5.0
2026-07-17	QC	1002849858 Défectuosité mineure	Naqash Ali	RJ3192F	2	0.0
2026-07-17	QC	1002849898 Défectuosité mineure	Naqash Ali	RG1084P	2	0.0

1. Pour les certificats de vérification mécanique du Québec seulement.

Total des CVM ▶ 13,0

8. Règles de circulation

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles de circulation, notamment les règles concernant la vitesse, les panneaux d'arrêt et la signalisation routière;
- les infractions critiques liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue.

Date	Prov./ Terr.	Description Valeur constatée/permise	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale¹	Statut	Pondération
2024-07-30	QC	Feu rouge	Milode Octave	L922588 Conducteur	1004001119719104 CSR 360 11	Coupable	2,5
2026-01-20	QC	Espace insuffisant	Harbaljinderjit Singh	RZ12292 Conducteur	866459440 CSR 366	Coupable	1,0

Répétition d'infractions de même nature	Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :	8
1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.	Total des points pour les infractions	3,5
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.	Points supplémentaires de répétition	0,0
3. Article du Code de la sécurité routière équivalant à un article d'un règlement municipal.	Total	3,5

Paul Lafrance Transport Inc.

9. Utilisation d'un véhicule lourd

Cette section comprend :

- les infractions relatives aux différentes règles d'utilisation d'un véhicule lourd, notamment les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, l'arrimage et le transport de matières dangereuses;
- les mises hors service « conducteur ».

Date	Prov./ Terr.	Description	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale ¹	Statut	Pondération
2024-09-30	QC	Signalisation non respectée	Stephane Vallieres	L672758 Conducteur	23255746 CSR 291 55	Coupable	1,5

Répétition d'infractions de même nature	Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :	8
1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.	Total des points pour les infractions	1,5
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser.	Points supplémentaires de répétition	0,0
	Total	1,5

10. Charges et dimensions

Cette section comprend les infractions relatives aux charges et aux dimensions ainsi qu'aux conditions liées à un permis spécial de circulation.

Date	Prov./ Terr.	Description Valeur constatée/Valeur permise	Conducteur	Plaque Défendeur	Numéro d'événement Référence légale ¹	Statut	Pondération
2026-04-06	QC	Surcharge axiale 17330/15500	Eric Dandurand	L992167 Exploitant	1004003043105384 CSR 463 152	Coupable	2,0

Répétition d'infractions de même nature	Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser :	8
1. Pour une infraction hors Québec, le code d'équivalence du CCATM figure à la fin entre parenthèses.	Total des points pour les infractions	2,0
2. Pourcentage d'atteinte du seuil de répétition = Nombre d'infractions répétées/Nombre d'infractions répétées à ne pas dépasser	Points supplémentaires de répétition	0,0
	Total	2,0

11. Implication dans les accidents

Cette section comprend :

- les accidents avec personnes blessées et pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident;
- les accidents avec dommages matériels seulement qui réunissent les caractéristiques prévues à la Politique d'évaluation des PEVL pour lesquels un agent de la paix a rempli un rapport d'accident.

Date	Prov./Terr.	N° d'événement	Conducteur	Plaque	Gravité	Pondération
2025-03-17	QC	30148250317000009	Alain Filion	L735808	Dommages matériels	1,0
Total						1,0

12. Contrôle en entreprise

Cette section comprend les contrôles en entreprise effectués par Contrôle routier Québec dans les établissements du Québec selon les dispositions prévues à la Politique.

Aucun événement à signaler.

13. Autres événements

Cette section comprend les événements survenus avec un véhicule lourd qui ne sont pas pris en considération dans l'évaluation du comportement.

Accidents

Date	Prov./ Terr.	Numéro d'événement	Conducteur	Plaque	Gravité	Statut
2025-12-22	QC	40170251222000013	Ion Iacob	L823106	Blessés avec transport par ambulance	Exclu

Pour tout renseignement relatif à votre *État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : **Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu**

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, (act. 2170)

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : courrier@saaq.gouv.qc.ca